

LÉGAL INTERNATIONAL SERVICES SARL

شركة الخدمات القانونية الدولية

Objet : Formation sur la Responsabilité du Dirigeant de Sociétés Commerciales.

Madame, Monsieur,

Dans un environnement économique concurrentiel de plus en plus exigeant, le dirigeant de sociétés en sa qualité de manager, préoccupé d'abord par les performances commerciales de son entreprise, est amené, très souvent, à négliger les aspects de sa responsabilité sur le plan juridique.

Or, le droit des sociétés au Maroc qui a connu d'importants bouleversements depuis les dernières réformes du droit des affaires, à travers lesquelles il vise une transparence de plus en plus accrue, a mis en place un véritable droit pénal des sociétés et prévoit des sanctions qui guettent, comme « *une épée de Damoclès* », le dirigeant de sociétés. Les risques encourus sont donc certainement très importants et peuvent mettre à néant tous les efforts déployés pour les résultats commerciaux.

Cette formation, sous le thème "*Responsabilité du Dirigeant de Sociétés Commerciales*" cherche à prévenir le dirigeant de sociétés commerciales, notamment la S.A. et la SARL, contre ces risques en lui présentant tous les aspects de sa responsabilité en tant que dirigeant mandataire social, dirigeant employeur, dirigeant salarié, dirigeant commercial, etc..., et ce sur le plan civil, pénal et fiscal.

Pour réserver votre place et bénéficier d'un tarif préférentiel, il vous suffit de nous retourner, à réception de la présente, le bulletin d'inscription ci-dessous, dûment complété

Vous en remerciant par avance de votre participation et dans l'attente de vous accueillir, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre meilleure considération ;

Le Gérant,

P.J

MAROC : 127 Bis Avenue Hassan II - 20 000 CASABLANCA ANFA
Tél : 022 27 27 40 - Fax : 022 27 27 50
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100 000 Dirhams
R.C.S : 165457 - Patente n° : 34290253

FRANCE : 91, Avenue Maréchal de Saxe – 69003 LYON
Tél : 04 72 84 41 11 – 06 52 57 41 11 - Fax : 04 72 84 41 10
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au Capital de 30 000 €
R.C.S. : LYON D 414 119 859 00018
TVA intracommunautaire : FR 794 141 198 5900018 - Code APE : 741 A

RESPONSABILITE DU DIRIGEANT DE SOCIETES COMMERCIALES

Fiche technique de formation

A qui s'adresse cette formation ?

Cette formation s'adresse naturellement aux gérants de SARL, aux P.D.G. et Administrateurs de S.A, Directeurs de Ressources Humaines, Juridiques et Financiers, Risk Managers et Déontologues, Directeurs Audit et Contrôle Interne, Responsables Contentieux.

Méthode de travail :

- Exposés théoriques illustrés par des cas pratiques et de jurisprudence
- Chaque thème sera suivi d'un débat avec les participants qui peuvent témoigner de leur propre expérience.
- Distribution en début de formation d'une documentation afin de permettre une participation interactive.

Animateur :

Maître Fethi DERKAoui : Docteur en Droit International Privé, Avocat au Barreau de Lyon depuis 19 ans, Président du Groupe Maroc au sein de la Commission Internationale du Barreau de Lyon (CIBLY), Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (ICC), animateur de plusieurs séminaires et conférences liés au droit international (www.efefr.fr)

Plan de formation :

INTRODUCTION :

- Délimitation :
 - o Notion de « **Dirigeant** »
 - Statut « **Juridique** »
 - L'Accès aux fonctions de Dirigeant et nomination
 - Le cumul des fonctions de dirigeant et contrat de travail
 - La rémunération
 - Les Pouvoirs
 - Cessation des fonctions :
 - o Du fait du dirigeant
 - o Du fait de la société
 - « **Opposabilité** » du Statut
 - o De quelles « **Sociétés** » s'agit-il ?
 - La SARL
 - La S.A.
- Les différents aspects de la « **Responsabilité** »
 - o Responsabilité « Civile »
 - o Responsabilité « Pénale »

1- UNE RESPONSABILITE MULTIPLE :

1-1- RESPONSABILITE CIVILE :

1-1-1. La responsabilité civile à l'égard de la société et des associés

1-1-1.1. Les Dirigeants :

1-1-1.1.1. Le Gérant de SARL

1-1-1.1.2. Les Dirigeants de la S.A

1-1-1.1.2.1. Le PDG

1-1-1.1.2.2. Le Directeur Général délégué

1-1-1.1.2.3. Le représentant permanent

1-1-1.1.2.4. Les administrateurs

1-1-1.1.2.5. Les membres du directoire

1-1-1.1.2.6. Les membres du conseil de surveillance

1-1-1.2. La Faute :

- 1-1-1.2.1. Les violations des Statuts
- 1-1-1.2.2. La faute de gestion
- 1-1-1.2.3. La faute intentionnelle
- 1-1-1.2.4. La faute d'imprudence ou de négligence
- 1-1-1.2.5. La faute de déloyauté
- 1-1-1.2.6. L'inaction du Dirigeant

1-1-1-3 Le Préjudice

1-1-2- La responsabilité civile à l'égard des tiers :

- 1-1-2-1- La faute séparable
- 1-1-2-2- Le non-cumul des responsabilités

1-1-3- L'exercice de l'action en responsabilité :

- 1-1-3-1- l'action civile devant les juridictions civiles
 - 1-1-3-1.1. exercée par la société ou un associé
 - 1-1-3-1.2. exercée par la société ou un tiers
- 1-1-3-2- l'action civile devant la juridiction pénale
 - 1-1-3-2.1. La nécessité d'un préjudice direct et personnel
 - 1-1-3-2.2. La mise en oeuvre de l'action civile

1-2- RESPONSABILITE PENALE :

1-2-1. Les infractions de droit commun

- 1-2-1.1. l'escroquerie
- 1-2-1.2. l'abus de confiance
- 1-2-1.3. le faux
- 1-2-1.4. la fraude fiscale

1-2-2. Les infractions du droit des sociétés

- 1-2-2.1. l'abus de biens sociaux
- 1-2-2.2. les comptes sociaux infidèles
- 1-2-2.3. la facturation irrégulière
- 1-2-2.4. la banqueroute

1-3- RESPONSABILITE EN CAS DE CESSATION DE PAIEMENT

- 1-3-1. l'action en comblement de passif
- 1-3-2. l'obligation aux dettes la société
- 1-3-3. les sanctions professionnelles et civiques

1-4- RESPONSABILITE EN MATIERE FISCALE

2- MAIS DES MOYENS DE PROTECTION LIMITEE :

1-5- La responsabilité pénale et la délégation de pouvoirs

- 1-5-1. les différents types de délégation
- 1-5-2. les conditions de la délégation
- 1-5-3. les effets de la délégation

1-6- La responsabilité civile et l'assurance

- 1-6-1. la souscription du contrat
- 1-6-2. les risques assurés
- 1-6-3. le fonctionnement de la garantie

2-3- Obligation de vigilance et de conseil

RESPONSABILITE DU DIRIGEANT DE SOCIETES COMMERCIALES

Programme de formation

MERCREDI 21 MAI 2008 :

MATIN (8 H 30 – 12 H 30)

Accueil petit déjeuner à partir de 8h30

9 H 00 – 9 H 45 : Notion de Dirigeant et Statuts

9 H 45 – 10 H 30 : Le Dirigeant de la SARL

10 H 30 – 11 H 00 : Pause-café

11 H 00 – 11 H 45 : Le Dirigeant de la S.A.

11 H 45 – 12 H 30 : Table ronde

Déjeuner

APRES-MIDI (14 H 15 – 17 H 30)

14 H 15 – 15 H 00 : La responsabilité civile à l'égard de la société et des associés

15 H 00 – 15 H 45 : La responsabilité civile à l'égard des tiers

15 H 45 – 16 H 15 : Pause-café

16 H 15 – 17 H 00 : L'exercice de l'action en responsabilité civile

17 H 00 – 17 H 30 : Table ronde

JEUDI 22 MAI 2008 :

MATIN (8 H 30 – 12 H 30)

Accueil petit déjeuner à partir de 8h30

9 H 00 – 9 H 45 : Responsabilité Pénale : Les infractions de Droits communs

9 H 45 – 10 H 30 : Les infractions du droits des sociétés

10 H 30 – 11 H 00 : Pause-café

11 H 00 – 11 H 45 : La Responsabilité en cas de cessation de paiements

11 H 45 – 12 H 30 : Table ronde

Déjeuner

APRES-MIDI (14 H 15 – 17 H 30)

14 H 15 – 15 H 00 : La responsabilité en matière fiscale

15 H 00 – 15 H 45 : Les moyens de protection :

La responsabilité pénale et la délégation de pouvoirs

15 H 45 – 16 H 15 : Pause-café

16 H 15 – 17 H 00 : La responsabilité civile et l'assurance

17 H 00 – 17 H 30 : Table ronde

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

« *Responsabilité du Dirigeant de Sociétés Commerciales* »

Mercredi 21 et jeudi 22 mai 2008 à Novotel - Casablanca

A retourner à Legal International Services SARL par fax au numéro 022 27 27 50.

Organisme commanditaire :.....

Adresse :..... **Ville :**.....

Adresse de facturation si différente :.....

Téléphone :..... **Fax :**.....

E-mail :.....

Participants :

Nom & Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

Conditions de participation :

Tarif unitaire H.T par personne : 4 500 Dhs*(soit 5 400 Dhs TTC)

(*) **Réduction de 10% pour les inscriptions avant le 4 avril 2008 : 4 050 Dhs H.T** (4 860 Dhs TTC)

Ce prix comprend le café accueil du matin, les déjeuners, les rafraîchissements, les pauses café et les documents remis.

Règlement :

Par chèque à l'ordre de Legal International Services SARL

Par virement bancaire au compte Legal International Services n°: 541 R 001368. Banque : Attijariwafa bank, Centre Affaires Hassan II - 163, Avenue Hassan II - Casablanca. Téléphone : 022 54 54 77.

Inscription :

L'inscription est définitive dès réception du paiement. En retour, vous recevez la confirmation ainsi que votre facture.

Renseignements :

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Mademoiselle Assia RHOUDAR soit par téléphone au numéro : 022 27 27 40 ou par mail à : legalinternationalservices@yahoo.fr

Pour plus d'informations sur Legal International Services, consultez notre site web : www.legalinternationalservices.com

Frais d'annulation :

Seules les annulations formulées par écrit seront prises en considération. Pour toute demande reçue **avant le 30 avril 2008**, le remboursement des frais d'enregistrement se fera sous déduction d'une retenue de 50% pour frais de dossier. Pour toute demande reçue après ce délai, les frais d'enregistrement resteront dus en totalité. Dans ce cas, l'inscription pourra être transférée à une autre personne.

Signature et cachet

Fait à :..... le